

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 7 Procuration : 1 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-trois, le dix sept août Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme MICHAUD Carole <u>Date de convocation</u> : 4 août 2023
Réf : 2372 OBJET : OAP Ardent – désignation d'un aménageur – TERRESENS	<u>Présents</u> : - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - M. GAILLARD Guy - Mme SIBIL Christine - M. DUCHEMIN Vincent - Mme MICHAUD Carole - Mme MCQUADE Alisha <u>Absents ou excusés</u> : Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - M. MUFFAT Michel <u>Procuration</u> : - M. MUFFAT Michel à Mme MICHAUD Carole

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que ce dernier a entamé depuis plusieurs années une réflexion sur l'aménagement touristique du hameau d'Ardent, situé au pied du domaine skiable de la commune. Le but du conseil est d'offrir sur la commune une véritable offre touristique, pour répondre au développement touristique de la commune, en développant un tourisme quatre saisons et des hébergements de lits chauds, pour dynamiser la commune et pérenniser son offre touristique.

Il indique que le Plui-h, prévoit que le secteur d'Ardent ne pourra être développé que dans le cadre d'une opération d'ensemble, qui regroupera la commune propriétaire pour moitié des terrains et les différents propriétaires privés.

Que dans ce cadre, une démarche a été entreprise avec l'entreprise TERRESENS pour aboutir à la présentation d'un projet d'aménagement touristique de lits chauds.

Le conseil après présentation des grandes lignes de l'opération envisagée, donne son accord pour le lancement de l'opération.

Il donne son accord, pour que cette opération soit conduite par l'entreprise TERRESENS, qui sera chargé des accords avec les différents propriétaires, dans le cadre de cette opération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **DONNE** son accord pour le lancement de l'orientation d'aménagement du hameau d'Ardent, afin de développer sur ce secteur une offre touristique de lits chauds, et de services ou commerces, afin de renforcer l'attractivité touristique de la commune, sur ce secteur important situé au pied d'une des entrées principales du domaine skiable des portes du soleil.

***ACCEPTE** de confier l'opération d'aménagement à l'opérateur TERRESENS

***CHARGE** ce dernier d'obtenir l'accord des différents propriétaires dans un délai maximal de 6 mois

* **PRECISE** que dans le cadre de ce projet l'aménageur devra obtenir l'accord de 90% des propriétaires, afin de permettre sa réalisation

* **CHARGE** monsieur le maire de signer tous les actes relatifs à la présente délibération.

La secrétaire

Mme MICHAUD Carole



Le Maire

DENNE Jean – Claude

